

*Prévenir la pauvreté et lutter contre elle
dans une vision d'ensemble qui mise sur la famille*

Mémoire
concernant les orientations et les perspectives d'action
en matière de lutte contre la pauvreté
Ne laisser personne de côté!

*Présenté à
M. Jean Rochon
ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale,
ministre de la Solidarité sociale et ministre du Travail
et à
M^{me} Nicole Léger
ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion*

*par
Le Conseil de la famille et de l'enfance*

Novembre 2001

Ce mémoire a été adopté par le Conseil de la famille et de l'enfance à sa réunion du 14 novembre 2001 et a été préparé sous la responsabilité d'un comité de travail formé de :

M^{me} Suzanne Amiot
M. François Blain
M^{me} Nicole Boily
M^{me} Louise Desjardins
M^{me} Vania Jimenez

Recherche et rédaction : M^{me} Danielle Aubert, analyste-conseil
Coordination : M. Jean-Pierre Lamoureux, secrétaire général
Soutien technique : M^{me} Céline Gariépy, secrétaire
Communication : M^{me} Odette Plante, agente d'information

La traduction et la reproduction totale ou partielle de ce mémoire sont autorisées à la condition que la source soit mentionnée.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boul. René-Lévesque Est
Place Québec, bureau 800, 8^e étage
Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphones : (418) 646-7678
(Sans frais) 1-877-221-7024
Télécopieur : (418) 643-9832
Courriel : conseil.famille.enfance@cfе.gouv.qc.ca
Site : <http://www.cfe.gouv.qc.ca>

©2001
Conseil de la famille et de l'enfance
Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec
Novembre 2001
ISBN : 2-550-38496-2

Table des matières

RÉSUMÉ.....	4
INTRODUCTION.....	7
1. DES PROBLÉMATIQUES À APPROFONDIR, DES NOUVELLES RÉALITÉS À CONSIDÉRER.....	9
1.1 Tenir compte des multiples facettes de la pauvreté	9
1.2 Tenir compte des personnes qui ne peuvent pas travailler	10
1.3 Tenir compte que la pauvreté n'est pas statique.....	11
1.4 Tenir compte que l'on peut être pauvre et travailler	12
2. MIEUX DÉFINIR L'OBJET DE LA DÉMARCHE ET LES RÉSULTATS ATTENDUS.....	13
3. REVOIR LES ÉNONCÉS D'ORIENTATIONS ET LES PISTES D'ACTION.....	14
3.1 Revoir l'approche individuelle et miser sur la famille.....	14
▪ Reconnaître et soutenir les responsabilités parentales	15
▪ Agir sur les revenus disponibles des parents	16
▪ Agir sur l'accès à un logement abordable	16
▪ Agir sur les frais variés, les taxes indirectes et les prêts étudiants..	16
▪ Rendre davantage accessible la formation aux parents	17
3.2 Revoir la répartition de la richesse	18
▪ Couvrir adéquatement les besoins de base.....	18
▪ Mieux arrimer les mesures et les programmes financiers à l'égard des familles.....	19
▪ Adopter une approche de prévention par des mesures et allocations universelles d'aide aux parents	19
3.3 Viser une politique de développement social	19
CONCLUSION	22
DOCUMENTS CONSULTÉS	23
COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE	25

RÉSUMÉ

Le Conseil de la famille et de l'enfance s'est toujours préoccupé de la situation socio-économique des familles et encourage toutes les actions visant la prévention et l'élimination de la pauvreté sous toutes ses formes.

Les interventions du Conseil cherchent à influencer les décisions en faisant valoir des points de vue différents ou peu abordés dans le document d'orientation gouvernemental *Ne laisser personne de côté!*

Le Conseil réaffirme le message qu'il avait exprimé lors du Sommet socio-économique, à l'effet que « l'exclusion du marché du travail ou l'impossibilité de s'y faire une place est l'une des causes principales de la pauvreté ». Il souscrit donc aux actions gouvernementales de développement de l'emploi.

Toutefois, le Conseil exprime ses inquiétudes de voir des éléments stratégiques négligés. C'est pourquoi, il soulève des questionnements et formule ses recommandations au niveau de l'analyse, des objectifs et des énoncés d'orientations du projet gouvernemental.

Le Conseil de la famille et de l'enfance formule ses recommandations au niveau de l'analyse :

- 1. Que les problématiques soient approfondies en tenant compte des multiples facettes de la pauvreté. L'État doit soutenir adéquatement les personnes et les familles qui sont dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance par un revenu d'emploi et ce, de façon temporaire, intermittente ou permanente.**
- 2. Que le gouvernement affirme sa volonté de considérer l'ensemble des problématiques reliées à la pauvreté, dont celle de la récurrence, en optant pour une stratégie nationale, non seulement de lutte contre la pauvreté, mais aussi de prévention de celle-ci.**
- 3. Qu'à chaque fois qu'il est question de création ou d'accès à un emploi, que le qualificatif « de qualité » soit ajouté. Le gouvernement affirmerait ainsi sa volonté de s'assurer que l'économie du Québec procure des conditions de travail acceptables et des revenus suffisamment rémunérateurs pour permettre aux parents d'offrir un niveau de vie convenable à leur famille.**

Le Conseil de la famille et de l'enfance formule ses recommandations au niveau des objectifs :

4. **Que des objectifs clairs, un échéancier précis et des moyens de suivre les progrès réalisés soient précisés.**
5. **Que les objectifs portent à la fois sur la prévention de l'appauvrissement et sur l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles démunies. À cet égard, la couverture des besoins de base et l'augmentation du niveau de vie des familles avec enfants à charge devraient être retenues comme des cibles prioritaires.**

Le Conseil de la famille et de l'enfance formule ses recommandations au niveau des énoncés d'orientations :

6. **Que les énoncés d'orientations et les pistes d'action soient revus de manière à favoriser une approche axée sur la famille dans sa globalité et en fonction de ses responsabilités.**
7. **Que soient reconnues et soutenues les responsabilités parentales et que des actions soient prises pour augmenter le revenu disponible des parents, particulièrement par une aide au logement.**
8. **Que l'éducation soit reconnue comme un élément clé de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, au sens large de l'éducation, il y a lieu de soutenir les initiatives favorisant l'implication des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants. D'autre part, l'État doit assurer à tous l'accès à une formation qualifiante, à un coût abordable, en portant une attention particulière aux parents d'enfants à charge, pour qui la formation devient l'avenue nécessaire pour que leur famille accède à un niveau de vie convenable.**
9. **Que dans une stratégie pour contrer l'appauvrissement des familles, la répartition de la richesse occupe une place prépondérante. Le gouvernement doit profiter du mouvement de solidarité qu'il cherche à créer, pour revoir en profondeur le régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transferts, particulièrement ceux ayant un grand impact au niveau des familles et à reconnaître le coût induit par la présence d'enfants. Le Conseil espère qu'en annonçant l'amélioration du filet de sécurité sociale, le gouvernement ne se limitera pas à des ajustements mineurs. Il recommande aussi que celui-ci considère la mise en place de mesures universelles comme moyen de prévenir l'appauvrissement des familles.**

10. Que le gouvernement s'engage à agir sur toutes les dimensions de la pauvreté de manière intersectorielle en assurant aux milieux les ressources adéquates et la marge de manœuvre nécessaire. Ainsi, la mobilisation de la société civile, la prise en charge locale et les actions adaptées aux groupes et aux territoires s'en trouveront facilitées.

En conclusion, le Conseil de la famille et de l'enfance souscrit à l'intention du gouvernement d'intensifier les recherches dans le domaine et d'associer des partenaires à sa démarche de lutte contre la pauvreté.

Il incite le gouvernement à être attentif à ne pas créer de faux espoirs. Le Conseil insiste sur la nécessité de se doter, dès le départ, d'indicateurs de gestion valables permettant de suivre les résultats en fonction des cibles retenues. Enfin, le Conseil de la famille et de l'enfance rappelle que des ressources suffisantes et récurrentes aux ministères et organismes concernés seront toujours préférables à tout fonds spécial.

INTRODUCTION

Le 15 juin 2001, le Premier ministre du Québec, M. Bernard Landry, le ministre d'État au Travail, à l'Emploi et à la Solidarité sociale, M. Jean Rochon, et la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion, Mme Nicole Léger, annonçaient des orientations pour intensifier l'action en matière de lutte contre la pauvreté. À cette occasion, M. Rochon présentait les pistes d'action contenues dans le document intitulé *Ne laisser personne de côté!* et souhaitait susciter « la mobilisation de tous les acteurs de la société en faveur des personnes les plus démunies ».

Le gouvernement du Québec recherche ainsi l'adhésion aux orientations et aux axes prioritaires qu'il soumet, de façon à ce que la lutte contre la pauvreté devienne un défi collectif, pour bâtir des consensus d'inclusion, menant vers une stratégie nationale.

La mission du Conseil de la famille et de l'enfance est de saisir les instances concernées de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement. Le Conseil se sent interpellé par l'invitation des ministres Jean Rochon et Nicole Léger et soumet ce présent mémoire en souhaitant contribuer à l'élaboration d'une stratégie de prévention de la pauvreté et de lutte contre elle qui intègre les multiples facettes de celle-ci, et qui implique tous les champs d'interventions stratégiques. Il va de soi que le Conseil veut s'assurer que la famille se situe au centre des préoccupations gouvernementales lorsqu'il s'agit de contrer les phénomènes d'appauvrissement.

Le Conseil de la famille et de l'enfance a analysé en profondeur le texte d'orientations. Tout en reconnaissant que les éléments majeurs y sont abordés, il constate que le développement et la valorisation de l'emploi sont omniprésents dans le document tandis que certains éléments d'importance retiennent à son avis trop peu d'attention. L'argumentaire gouvernemental est à l'effet que la lutte contre la pauvreté passe d'abord par la création d'emplois et la réduction du chômage et que le développement de l'emploi demeure le premier moyen d'assurer à toutes et à tous des choix et des possibilités d'une vie meilleure.

« L'exclusion du marché du travail ou l'impossibilité de s'y faire une place est assurément l'une des causes principales de la pauvreté ». Le Conseil en témoignait déjà lors du deuxième Sommet socio-économique. Les valeurs intrinsèques liées au travail sont indéniables et dépassent la rémunération, l'emploi étant un puissant moyen d'insertion sociale. Toutefois, le Conseil tient à exprimer ses inquiétudes de voir le gouvernement adopter une stratégie de lutte contre la pauvreté limitative et surtout dirigée vers la diminution du nombre de prestataires de l'aide de dernier recours.

D'autre part, le Conseil déplore que le document ne fasse aucune mention de la famille, qui somme toute, est le premier groupe structurant d'entraide et de solidarité dans notre société. Dans cet esprit, et en lien avec la politique familiale du Québec, le Conseil rappelle qu'il faut soutenir l'ensemble des membres de la famille, et non seulement les enfants. Il faut s'assurer que tous les parents du Québec disposent des ressources suffisantes pour permettre un niveau de vie convenable à leur famille.

Considérant l'imprécision de l'objectif recherché, l'analyse sommaire des facteurs de la pauvreté et l'approche retenue dans le document qui, notamment, tient peu compte des réalités familiales, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance ne sont pas tout à fait convaincus que les énoncés d'orientations et les perspectives d'action pourraient conduire à une stratégie de lutte contre la pauvreté adéquate, permettant une amélioration significative de la situation.

Ainsi, tout en appuyant la volonté gouvernementale d'aider les plus démunis de notre société, le Conseil de la famille et de l'enfance, ne peut adhérer pleinement aux orientations et aux axes prioritaires, tels que présentés dans le document *Ne laisser personne de côté!* Il recommande que soit approfondie l'analyse des multiples problématiques conduisant à la pauvreté et d'actualiser les données en fonction des nouvelles réalités du marché du travail, en tenant compte de la situation précaire d'une partie importante des familles québécoises. De plus, le Conseil recommande de mieux définir l'objectif recherché et de revoir l'approche et les orientations dans une perspective plus globalisante, en misant davantage sur la famille.

Somme toute, le Conseil de la famille et de l'enfance invite fortement le gouvernement à associer le développement social au développement économique, comme il l'avait annoncé dans le discours inaugural de mars 2001.

1. DES PROBLÉMATIQUES À APPROFONDIR, DES NOUVELLES RÉALITÉS À CONSIDÉRER

La pauvreté se présente sous de multiples facettes. Des causes variées conduisent à des situations de précarité. Certaines familles deviennent soudainement plus vulnérables en raison de la perte d'un emploi ou d'une rupture d'union. Des phénomènes nouveaux émanent des réalités reliées à la mondialisation, dont celui de rester pauvre même en travaillant. La pauvreté n'est pas statique. Il existe des va-et-vient continuels, faisant en sorte qu'un nombre important de personnes se sont retrouvées dans des situations de pauvreté à certains moments de leur vie. Il est donc très important de bien comprendre toutes ces réalités pour être en mesure d'intervenir adéquatement.

A-t-on suffisamment pris en compte les multiples réalités reliées à la pauvreté dans le document *Ne laisser personne de côté*? Pourquoi n'est-il pas question des personnes âgées pauvres? Pourquoi n'est-il pas question des étudiants vivant dans la pauvreté? Pourquoi ne fait-on pas mention des jeunes mères et des jeunes pères, qui présentent pourtant l'un des plus hauts taux de pauvreté au Québec?

Le Conseil de la famille et de l'enfance estime essentiel de retrouver, dans un document de réflexion susceptible de conduire à l'adoption d'une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, une analyse plus approfondie « des visages de la pauvreté d'aujourd'hui ». Une vision partielle des réalités de la pauvreté, et les actions qui peuvent en découler, sont susceptibles d'aggraver la situation plutôt que de réduire l'incidence de la pauvreté dans notre société.

Dans ce mémoire, nous attirons l'attention sur certains éléments qui, à notre avis, devraient davantage être considérés. Il s'agit des raisons qui conduisent à la pauvreté et les difficultés de se sortir de celle-ci, même en travaillant. Voici des réalités qu'il importe de bien documenter lorsqu'il est question des visages de la pauvreté.

1.1 Tenir compte des multiples facettes de la pauvreté

Le Conseil remarque que le document approfondit peu les problématiques conduisant à des situations de précarité. Il n'y a pas que le manque d'emploi qui conduit à la pauvreté. Il y aurait lieu de s'attarder notamment aux situations engendrées par les modifications dans la composition familiale, les ruptures d'unions, les problèmes de santé ou les séquelles suite à un accident sans couverture adéquate au niveau des assurances, ce qui est de plus en plus fréquent dans les cas d'emplois précaires. Les situations d'endettement qui peuvent être consécutives à des périodes de chômage récurrentes ou à des problèmes de dépendance aux jeux, à l'alcool, aux drogues sont préoccupantes. L'arrivée d'un enfant peut même amener une dégradation du budget familial. Ce sont là des facteurs à considérer et qui peuvent bouleverser rapidement la situation économique d'une famille.

D'autre part, la situation des personnes sans-abri, celle de certaines communautés autochtones, et même le phénomène de la dépendance intergénérationnelle à l'aide de derniers recours, dépassent la problématique de l'emploi. Dans ce sens, le Conseil demeure perplexe vis-à-vis des mesures voulant lutter contre la pauvreté en « valorisant l'emploi ». Lier la pauvreté uniquement à la valorisation du travail peut apparaître inapproprié. Le gouvernement du Québec doit reconnaître qu'il existe des problématiques lourdes qui exigent une intervention soutenue et de longue durée. Il peut s'agir de problématiques psycho-sociales, qui nécessitent une approche « systémique », par du personnel dédié.

Ainsi, une stratégie gouvernementale visant l'amélioration de la situation des démunis, ne doit pas seulement se préoccuper des services d'aide à l'emploi. Il faut soutenir les personnes et les familles aux prises avec des problématiques particulières en leur assurant des services adéquats et un niveau de vie qui respecte leur intégrité lorsque celles-ci ne sont pas en mesure de travailler, que ce soit de façon temporaire, intermittente ou permanente. Avant d'adopter toute politique de lutte contre la pauvreté, il y aurait lieu de mieux cerner les réalités des personnes démunies, celles-ci pouvant être sans-emploi parce qu'elles connaissent des situations invalidantes.

1.2 Tenir compte des personnes qui ne peuvent pas travailler

Dans sa lutte contre la pauvreté, l'État doit porter une attention particulière à la situation des familles confrontées à des problématiques particulières. C'est le cas notamment des personnes dont les capacités physiques ou mentales ne leur permettent pas de subvenir aux besoins de leur famille par un emploi régulier. Il peut s'agir de personnes ayant des limitations fonctionnelles invalidantes depuis leur naissance, des personnes souffrant d'une maladie grave, telle un cancer, ou une dépression profonde. Il peut s'agir aussi de personnes en attente d'une opération importante ou en convalescence. Certaines de ces personnes ne disposant pas de couverture d'assurance-invalidité ou d'une d'assurance-salaire, l'assistance-emploi devient alors leur seul recours. Sont-elles condamnées à la pauvreté chronique?

En juin 2001, ils étaient 123 020 adultes prestataires de l'assistance-emploi considérés ayant des contraintes sévères, soit 29,7 % de l'ensemble des prestataires. De ceux-ci, 4 695 étaient le seul parent d'une famille comprenant un ou des enfants, 3 184 adultes vivaient en couple avec des enfants. Ainsi, au Québec, 7 879 familles reçoivent une prestation moyenne de 745 \$ par mois (sous le salaire minimum). Quoique indexées, les prestations ne couvrent pas tous les besoins de l'adulte, surtout pour une durée prolongée. Ces prestations sont versées en moyenne pendant 16 ans pour les prestataires ayant des contraintes sévères à l'emploi. Même en ajoutant le montant des prestations nationales pour enfants et des allocations familiales, les revenus de ces familles demeurent précaires.

La situation est aussi difficile pour les familles qui doivent recourir à l'aide financière de l'État parce qu'elles connaissent des difficultés majeures quoique temporaires. Les données du ministère de l'Emploi et de la Solidarité dénombrent que sur les 14 694 adultes ayant des contraintes temporaires reliées à la santé, 2 599 ont la responsabilité unique d'enfants (famille monoparentale), tandis que 925 adultes vivent en couple avec enfants. Il faudrait aussi ajouter les 2 668 adultes vivant dans une situation particulière, notamment parce qu'est démontré la nécessité d'assurer une présence constante auprès d'une personne en perte d'autonomie ou parce que ces personnes doivent se réfugier dans une maison pour victimes de violence.

Ainsi donc, 34 % des prestataires et leurs enfants demeureront pauvres à moins que l'État s'assure de couvrir adéquatement les besoins familiaux. Ce taux serait encore plus important si on ajoutait les prestataires qui, quoique identifiés « sans contraintes », présentent des problématiques majeures de nature psycho-sociale.

Le Conseil est préoccupé par le fait que le document d'orientation passe sous silence ces réalités. Il espère que sous l'énoncé « d'améliorer et d'adapter le filet de sécurité sociale », l'État s'assurera que ces personnes et ces familles disposent des ressources suffisantes.

1.3 Tenir compte que la pauvreté n'est pas statique

Le Conseil constate la tendance d'associer le nombre de pauvres au nombre de dossiers actifs à l'assistance-emploi. Or, si certains ménages doivent compter sur le soutien de l'État pendant une longue période, d'autres y ont recours pour des périodes brèves, mais successives. Le peu de données significatives sur ce sujet est-il un signe que cette facette de la pauvreté est sous-estimée?

Pourtant, des études longitudinales tendent à démontrer qu'un nombre de familles beaucoup plus élevé que l'on croit est affecté par la pauvreté, mais pas avec la même intensité. Il existe des mouvements de va-et-vient réguliers. Des cycles de pauvreté s'installent. Le taux de personnes qui réussiraient à sortir de la pauvreté serait équivalent à celui qui entre. Seul un petit pourcentage demeurerait dans une situation de pauvreté chronique. Un taux important de ménages qui amorcent un épisode d'aide sociale s'en libèrent dans les quelques mois suivants. Malheureusement, bon nombre de ceux-ci y retournent. D'où l'importance d'avoir une vision élargie de la pauvreté pour contrer ces va-et-vient continuels.

À noter que certaines politiques gouvernementales peuvent contribuer aux difficultés de sortir de la pauvreté par l'application de taux de récupération trop rapides, lorsque les revenus augmentent. Rappelons-nous que la pauvreté ne s'arrête pas lorsque l'on commence à travailler. Des périodes d'appauvrissement successives sont susceptibles de créer des situations d'endettement, certaines dépenses ne pouvant être reportées indéfiniment, ce qui limite sensiblement les revenus réels disponibles.

1.4 Tenir compte que l'on peut être pauvre et travailler

Dans le document ministériel, il est avancé qu'il faut « examiner les moyens de soutenir les revenus des travailleuses et des travailleurs à faible revenu de manière à ce qu'il soit de moins en moins possible d'être pauvre en travaillant ». Or, nous estimons que ce phénomène mérite davantage d'attention de la part du gouvernement.

Il est de plus en plus admis que deux salaires sont nécessaires pour répondre aux besoins des familles et, malgré que les deux parents travaillent, nombreuses sont celles qui vivent dans la précarité financière. Il faut viser en conséquence le développement et l'accès à un emploi suffisamment rémunérateur pour assurer un niveau de vie convenable, particulièrement pour les parents d'enfants à charge. Des actions au niveau économique, au niveau de la formation de la main-d'œuvre et des normes du travail, devront nécessairement être associées à l'atteinte de cet objectif.

La mondialisation des marchés pose non seulement un problème pour les personnes sans emploi, mais le *sous-emploi* et le *mal-emploi* sont aussi des phénomènes qui conduisent à l'appauvrissement. Il faut comprendre par sous-emploi, tous les phénomènes associés aux emplois précaires. Quant au mal-emploi, il met en évidence les difficultés, dans certains secteurs économiques, d'offrir des taux horaires suffisants pour vivre décemment. Nous pouvons aussi associer les cas de personnes souvent immigrantes récentes, qui ne travaillent pas dans leur domaine d'études, parce que leurs diplômes ne sont pas reconnus.

Le Conseil de la famille et de l'enfance formule ses recommandations au niveau de l'analyse :

- 1. Que les problématiques soient approfondies en tenant compte des multiples facettes de la pauvreté. L'État doit soutenir adéquatement les personnes et les familles qui sont dans l'impossibilité d'assurer leur subsistance par un revenu d'emploi et ce, de façon temporaire, intermittente ou permanente.**
- 2. Que le gouvernement affirme sa volonté de considérer l'ensemble des problématiques reliées à la pauvreté, dont celle de la récurrence, en optant pour une stratégie nationale, non seulement de lutte contre la pauvreté, mais aussi de prévention de celle-ci.**
- 3. Qu'à chaque fois qu'il est question de création ou d'accès à un emploi, que le qualificatif « de qualité » soit ajouté. Le gouvernement affirmerait ainsi sa volonté de s'assurer que l'économie du Québec procure des conditions de travail acceptables et des revenus suffisamment rémunérateurs pour permettre aux parents d'offrir un niveau de vie convenable à leur famille.**

2. MIEUX DÉFINIR L'OBJET DE LA DÉMARCHE ET LES RÉSULTATS ATTENDUS

Définir la pauvreté dans ses différentes facettes est certes difficile puisqu'il n'y a pas de méthodologies qui font consensus présentement. Le concept de la pauvreté est relatif, chacun étant le pauvre et le riche de quelqu'un. Il est donc important de s'entendre sur les résultats recherchés.

Pour ce faire, le gouvernement doit apporter davantage de précisions sur ce qu'il entend par personnes pauvres et se donner des objectifs réalistes et réalisables. Un calendrier des réalisations doit démontrer la progression des actions. Des moyens de suivi devront permettre à tous d'évaluer les progrès tangibles.

L'adhésion des forces vives du Québec, autant nationales, régionales que locales, sera d'autant plus facile si les objectifs et les résultats attendus sont clairs. Or, le document suscite un certain malaise, une certaine confusion au niveau de l'objectif recherché. L'accent qui est mis sur l'intégration des clientèles employables par la valorisation de l'emploi, nous questionne. Aura-t-on la préoccupation première de s'assurer que tous les citoyens et citoyennes du Québec, disposent des ressources suffisantes pour subvenir à leurs besoins essentiels et à ceux de leur famille, et ce, peu importe leur situation au niveau de l'employabilité?

Assurément, l'État ne peut, de façon simultanée et à court terme, solutionner toutes les iniquités sociales. Il faudra donc faire des choix. De l'avis du Conseil de la famille et de l'enfance, pour une stratégie efficiente, le gouvernement se doit d'identifier des objectifs qui vont, d'une part, ralentir la progression du nombre des personnes qui s'appauvrissent, et d'autre part, améliorer la situation de celles et de ceux qui sont à la limite du dénuement total.

Le Conseil de la famille et de l'enfance formule ses recommandations au niveau des objectifs:

- 4. Que des objectifs clairs, un échéancier précis et des moyens de suivre les progrès réalisés soient précisés.**
- 5. Que les objectifs portent à la fois sur la prévention de l'appauvrissement et sur l'amélioration des conditions de vie des personnes et des familles démunies. À cet égard, la couverture des besoins de base et l'augmentation du niveau de vie des familles avec enfants à charge devraient être retenues comme des cibles prioritaires.**

3. REVOIR LES ÉNONCÉS D'ORIENTATIONS ET LES PISTES D'ACTION

Le Conseil de la famille et de l'enfance recommande au gouvernement de revoir les énoncés d'orientation en misant davantage sur la famille. Il souhaite que les énoncés reflètent un plus grand équilibre entre les interventions au niveau de l'emploi et les autres éléments stratégiques. Une plus large perspective d'ensemble devrait ressortir d'un document d'orientations.

Le Conseil de la famille et de l'enfance invite le gouvernement à revoir l'approche individuelle au profit d'une approche davantage axée sur l'ensemble des membres de la famille; d'intégrer davantage la fiscalité, puisque la répartition de la richesse est déterminante dans une lutte contre la pauvreté; et de maximiser l'approche intersectorielle vers une politique de développement social associée au développement économique.

3.1 Revoir l'approche individuelle et miser sur la famille

Le Conseil de la famille et de l'enfance remarque que les courants de pensée des dernières années, inspirés d'une gestion de libre-marché, ont amené les milieux politiques à, non plus parler en terme de combattre les inégalités sociales, mais en terme d'investissements. Maintenant les gouvernements « investissent » dans les programmes sociaux, d'où la recherche d'actions pouvant conduire à des résultats offrant de meilleures opportunités en terme de coût-bénéfice. Dès lors, l'on constate la tendance à adopter le concept de clientèles à risque. L'objet d'interventions devient l'individu, celui le plus susceptible de représenter le meilleur investissement. Est-ce pour cette raison que les instances politiques cherchent à intervenir directement auprès des enfants? N'y a-t-il pas là un danger de perdre la vision d'ensemble et de nier la responsabilité première des parents?

Or, il n'y a pas de jeunes enfants pauvres, ni d'adolescents pauvres, sans parents pauvres. La situation des enfants démunis existe parce que leurs parents ne peuvent compter sur un soutien du revenu adéquat en complément ou en remplacement d'un emploi.

Le Conseil de la famille et de l'enfance rappelle que la situation financière des familles est préoccupante. Peut-on se surprendre de voir des enfants vivant des situations de précarité lorsque le revenu moyen après impôt des familles, exprimé en dollars constants de 1997, diminue depuis 1986 ? On observe un taux alarmant de jeunes enfants qui sont marqués par la situation financière précaire de leurs parents. C'est le constat qui se dégage de la récente *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec* (ÉLDEC 1998-2002). Celle-ci révèle qu'en 1998, environ 28 % des nourrissons vivaient dans des familles dont le revenu était insuffisant. Ces bébés de familles pauvres sont plus souvent malades et cumulent plus de problèmes de santé.

Le Conseil invite le gouvernement à opter pour une approche axée sur la famille avec enfants, ce qui est différent de cibler les familles à faibles revenus. Nous souhaitons une intervention de prévention et d'élimination de la pauvreté qui intègre le soutien à la famille dans sa globalité. Il faut non seulement se préoccuper de l'insertion à l'emploi du ou des parents, il faut agir aussi sur l'ensemble des problématiques que vivent les familles. Une approche intersectorielle au niveau de la famille est indispensable pour atteindre des résultats durables au niveau de la pauvreté. Ainsi, le Conseil est convaincu que pour « contrer l'inquiétant phénomène de la pauvreté intergénérationnelle », il faut une intervention précoce et soutenue auprès de l'ensemble des membres de la famille et non pas seulement auprès des enfants.

Miser sur les familles dans une stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté, c'est reconnaître et soutenir les responsabilités parentales, agir sur les revenus disponibles, particulièrement sur les coûts de logement, et rendre davantage accessible la formation aux adultes, particulièrement à ceux qui ont la responsabilité d'enfants.

▪ ***Reconnaître et soutenir les responsabilités parentales***

Le gouvernement doit démontrer qu'il reconnaît et soutient les responsabilités parentales. À cet égard, le Conseil veut attirer l'attention des décideurs sur ce qui peut être perçu comme un double message dans certaines actions gouvernementales. D'une part, les énoncés de principe font valoir la volonté de soutenir l'autonomie et de reconnaître les compétences parentales et, d'autre part, le gouvernement décide d'étendre le réseau des petits déjeuners. Ira-t-on jusqu'à fournir les repas du midi et du soir? Est-ce possible que pour régler un problème, les actions posées soient perçues comme un désaveu et suscitent un désengagement des parents? S'agit-il d'un problème de ressources financières insuffisantes ou de comportements parentaux inappropriés? Une approche de prévention et de soutien aux responsabilités familiales, associée à une aide financière adéquate aux familles, serait, de l'avis du Conseil, davantage compatible avec la politique familiale du Québec.

Dans un autre ordre d'idée, a-t-on suffisamment misé sur les parents dans la réussite scolaire de leurs enfants? Le renforcement des liens entre le monde de l'éducation et les parents nous apparaît déterminant pour lutter contre le décrochage scolaire. Des projets concertés de sensibilisation des parents et de leurs adolescentes et adolescents seraient sans doute susceptibles d'influencer les comportements.

- ***Agir sur les revenus disponibles des parents***

Accroître le revenu disponible des parents devrait faire partie des objectifs prioritaires d'une stratégie qui veut améliorer la situation des enfants. Plusieurs options peuvent s'avérer nécessaires. Il peut s'agir de programmes de transfert ou de services, car la pauvreté n'est pas seulement une question de revenus insuffisants. La situation peut être précaire parce que les dépenses obligatoires sont plus élevées que les revenus. Les actions gouvernementales sont déterminantes au niveau du revenu disponible des familles. Nous voulons mettre ici en évidence les coûts associés à certains besoins des familles.

- *Agir sur l'accès à un logement abordable*

L'évolution socio-économique des ménages locataires et propriétaires au Québec entre 1981 et 1996 (SHQ) démontre que, « dans l'ensemble, les ménages locataires ont vu leurs revenus baisser de façon très sensible » et que « les taux d'efforts (part du revenu consacrée pour se loger) des locataires ont augmenté considérablement entre 1981 et 1996 », « la proportion des locataires devant fournir un taux d'effort de 35 % ou plus est respectivement de 21 % pour les couples avec enfant(s) et de 45 % pour les familles monoparentales ».

Les familles qui, rappelons-le, ont vu leurs revenus diminuer dans la dernière décennie, ne sont pas en mesure d'affronter les règles du marché dans le domaine immobilier. L'État doit, dans sa politique de lutte contre la pauvreté, y accorder une place prépondérante. Il est primordial d'assurer un bassin adéquat de logements sociaux, parce que les bénéfices sociaux dépassent largement le seul fait d'y trouver un abri. Toutefois, puisque les besoins sont variés, une variété d'options dans les programmes de soutien au logement est à favoriser, même l'accès à la propriété. Des budgets récurrents et suffisants dans le domaine de l'habitation seraient propices à prévenir l'appauvrissement, surtout pour les familles avec de jeunes enfants, car il est démontré l'effet positif pour leur développement, d'un milieu de vie sécuritaire et d'un quartier bien pourvu en services communautaires.

- *Agir sur les frais variés, les taxes indirectes et les prêts étudiants*

De nombreux autres aspects sont à considérer dans l'effritement du revenu disponible. Les frais multiples, dont ceux exigés par les écoles, les taxes indirectes, la tendance à la facturation en fonction de l'utilisateur payeur pénalisent les familles dont les ressources sont restreintes.

Les politiques gouvernementales peuvent même générer des situations problématiques, notamment lorsqu'une jeune famille se doit de rembourser les prêts étudiants sur une période plus longue. Des recherches (*Les transitions études-travail des diplômés d'enseignement post-secondaire au Canada*) tendent à démontrer que l'endettement s'est accru considérablement pour les diplômés. Le remboursement des prêts se fait plus lentement parce que le montant de la dette est plus imposant et

que les revenus des jeunes adultes ne sont pas suffisants pour rembourser de plus gros montants. Les difficultés de remboursement des jeunes parents nuisent assurément à l'équilibre budgétaire des familles et limitent leur capacité de crédit leur permettant d'investir, notamment dans l'acquisition d'une propriété ou dans l'éducation de leurs enfants.

▪ ***Rendre davantage accessible la formation aux parents***

Parmi les moyens d'éviter les cycles de pauvreté et de se sortir d'un état de précarité financière, l'accès, à coût abordable, à une formation qualifiante, demeure un atout de poids. Le gouvernement doit donc poursuivre ses efforts dans la recherche de solutions favorisant la réussite scolaire chez les jeunes. Par ailleurs, quelles sont les possibilités pour ces jeunes de retourner aux études lorsqu'ils sont parents? Quels sont les services disponibles pour les jeunes parents vivant d'emplois précaires ou atypiques mal rémunérés et pour qui l'acquisition de compétences mieux adaptées au marché du travail leur permettrait d'éviter ces cycles de pauvreté? Le régime des Prêts et Bourses et les mesures d'Emploi-Québec sont-ils adaptés pour venir en aide aux adultes et particulièrement aux parents voulant retourner aux études pour améliorer le niveau de vie de leur famille?

Il est permis d'en douter, surtout lorsque l'on se réfère au document gouvernemental récemment déposé, intitulé *Un projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*. Il y est reconnu que le système d'assistance financière est dans « sa logique même, actuellement peu adapté à la pluralité des réalités des adultes et aux difficultés auxquelles ils doivent faire face. Ces derniers représentent un segment de la population beaucoup moins homogène que les jeunes, particulièrement en qui a trait à leurs obligations familiales et aux charges financières qui en découlent. Les bases de calcul des montants accordés correspondraient actuellement peu aux besoins d'adultes plus âgés et sans emploi ».

La situation est tout aussi problématique pour les parents qui occupent des emplois précaires et qui souhaitent obtenir une formation leur permettant l'accès à un emploi mieux rémunéré, puisque, peut-on lire dans le même document, « même s'il existe un ensemble de dispositifs d'assistance financière aux individus pour parfaire leur formation et développer leurs compétences, les mesures sont conçues de façon disparate, sans grand souci de cohérence, elles ne font pas partie d'une intervention structurée, ne se révèlent pas nécessairement complémentaires dans leur application et ne favorisent pas le retour aux études pour toutes les catégories d'adultes ».

Les mesures de formation doivent, de l'avis du Conseil, s'adapter aux réalités nouvelles par des horaires plus flexibles et devenir accessibles financièrement aux adultes vivant dans la précarité d'emplois, particulièrement aux parents (familles monoparentales et biparentales) qui ont le potentiel et qui souhaitent le faire sans mettre en péril la situation économique de leur famille.

3.2 Revoir la répartition de la richesse

Dans le document d'orientations, il est affirmé que « Créer la richesse, la partager et développer l'emploi constituent les premiers outils pour lutter contre la pauvreté ». Or, la création de la richesse et le développement de l'emploi ne sont pas un gage de lutte contre la pauvreté et peuvent même contribuer à élargir le fossé entre les classes mieux nanties et les pauvres.

Le Conseil ne peut nier l'importance de l'emploi comme moyen d'accéder à l'autonomie financière personnelle et il soutient les actions gouvernementales en ce sens. Créer la richesse et développer l'emploi sont des considérations économiques dont le gouvernement doit se préoccuper. Toutefois, de l'avis du Conseil, ce qui distingue une stratégie de développement économique d'une stratégie de lutte contre la pauvreté réside dans la priorité de réduire les écarts entre les revenus de façon à partager la richesse en se préoccupant des personnes qui vivent des situations de précarité ou qui ont des responsabilités supplémentaires à assumer.

Le gouvernement du Québec doit réaffirmer sa conviction profonde dans la nécessité que toutes les personnes, dont la situation est susceptible de mettre en danger leur santé physique, mentale et leur développement, disposent des ressources nécessaires pour avoir un niveau de vie convenable. Nous devons montrer notre fierté d'avoir une société qui offre une sécurité sociale à ses concitoyennes et concitoyens. Cet acte de foi est nécessaire et important pour éviter les dérives, notamment celle qui réduirait la pauvreté au nonaccès à un emploi.

Le Conseil de la famille et de l'enfance demande au gouvernement de revoir ses énoncés d'orientations en insistant davantage sur la répartition de la richesse. Le volet fiscal est apparu avoir été esquivé dans le document d'orientations. Le Conseil souhaite qu'une éventuelle stratégie de prévention et de lutte à la pauvreté intègre la révision des besoins de base, des mesures fiscales et des programmes de transfert à l'égard de la famille.

- ***Couvrir adéquatement les besoins de base***

Ainsi, une stratégie de lutte contre la pauvreté devrait inclure la révision des modes de calcul établissant les besoins de base, et majorer les mesures et les programmes qui s'en inspirent. Cette opération est d'autant plus nécessaire que l'exercice n'a pas été fait depuis plusieurs années et dépasse, selon le Conseil, la simple action d'indexer les prestations.

- ***Mieux arrimer les mesures et les programmes financiers à l'égard des familles***

Nous souscrivons à l'énoncé d'orientation visant à améliorer et à adapter le filet de sécurité sociale. Cet exercice est nécessaire, mais le Conseil invite le gouvernement à faire davantage, car la révision des règles fiscales et un meilleur appariement entre les programmes de transferts sont, selon le Conseil, les premiers outils pour répartir la richesse et contrer la pauvreté.

Lorsqu'il est question de la lutte contre la pauvreté, l'État doit faire plus que d'exercer un leadership. C'est lui qui dispose des principaux outils pouvant assurer la répartition de la richesse et un filet social adéquat.

- ***Adopter une approche de prévention par des mesures et allocations universelles d'aide aux parents***

Par ailleurs, le Conseil croit le moment opportun de reconsidérer les orientations gouvernementales en matière de mesures et d'allocations universelles aux familles. Le Québec bénéficierait des effets positifs de telles mesures au niveau de la prévention de l'appauvrissement, particulièrement pour stabiliser les revenus, surtout lorsque l'on considère que de plus en plus de familles vivent dans l'incertitude financière, ne pouvant compter que sur des revenus qui fluctuent.

3.3 Viser une politique de développement social

Le Conseil est sensible aux préoccupations du gouvernement à l'égard des régions qui vivent des situations de concentration de pauvreté. Or, l'histoire démontre que des régions aux caractéristiques analogues peuvent, selon les époques et les circonstances, subir des difficultés ou connaître un essor économique. Des phénomènes démographiques, des questions d'appropriation du territoire sont en jeu.

Dans la lutte contre la pauvreté, il faut certes soutenir la prise en charge locale, mais il faut le faire aussi en favorisant une approche globale des problématiques et aborder le développement des milieux de vie de façon systémique. L'accent mis sur le développement des milieux a des répercussions non seulement sur les conditions sanitaires, mais aussi sur les mentalités. Ainsi, en redonnant confiance aux parents, ceux-ci verront des perspectives d'avenir pour leurs enfants. C'est à partir de cet espoir que nous mettrons fin à la pauvreté intergénérationnelle.

Ainsi donc, qu'il s'agisse de contrer les phénomènes d'appauvrissement dans les grands centres ou dans les régions, le succès passe par une intervention intersectorielle. Le gouvernement a reconnu l'importance d'« agir sur toutes les dimensions de la pauvreté de manière intersectorielle » en l'inscrivant dans ses énoncés d'orientations, sans toutefois élaborer le sujet.

Le Conseil de la famille et de l'enfance croit énormément dans la nécessité d'aborder la diminution de la pauvreté dans notre société par une approche intersectorielle. Il s'agit d'actions déterminantes pour lutter efficacement contre la pauvreté. Le Conseil invite le gouvernement à mieux préciser ce volet, pour s'assurer que le discours dépasse les bonnes intentions.

Une approche intersectorielle devrait conduire vraisemblablement le gouvernement à opter pour des programmes permettant plus de souplesse, plutôt que des règles nationales mal adaptées aux milieux locaux et à revoir son mode de répartition budgétaire entre les territoires et les régions. Par exemple, est-ce toujours justifié de distribuer les budgets dévolus à l'éducation et aux services sociaux, selon des règles qui tiennent peu compte de la gravité des difficultés rencontrées dans chacun des milieux?

Le Conseil insiste sur l'importance d'actions locales et régionales concertées entre intervenants des milieux gouvernementaux, communautaires et économiques, mais il rappelle que la prise en charge locale ne pourra se faire que si les milieux concernés disposent des ressources adéquates et de la marge de manœuvre décisionnelle pour intervenir avec efficacité.

Opter pour une gestion favorisant les interventions intersectorielles conduira assurément le Québec vers une gestion plus décentralisée et une politique de développement social bien arrimée avec le développement économique.

Le Conseil de la famille et de l'enfance formule ses recommandations au niveau des énoncés d'orientations :

- 6. Que les énoncés d'orientations et les pistes d'action soient revus de manière à favoriser une approche axée sur la famille dans sa globalité et en fonction de ses responsabilités.**
- 7. Que soient reconnues et soutenues les responsabilités parentales et que des actions soient prises pour augmenter le revenu disponible des parents, particulièrement par une aide au logement.**
- 8. Que l'éducation soit reconnue comme un élément clé de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, au sens large de l'éducation, il y a lieu de soutenir les initiatives favorisant l'implication des parents dans la réussite scolaire de leurs enfants. D'autre part, l'État doit assurer à tous l'accès à une formation qualifiante, à un coût abordable, en portant une attention particulière aux parents d'enfants à charge, pour qui la formation devient l'avenue nécessaire pour que leur famille accède à un niveau de vie convenable.**

- 9. Que dans une stratégie pour contrer l'appauvrissement des familles, la répartition de la richesse occupe une place prépondérante. Le gouvernement doit profiter du mouvement de solidarité qu'il cherche à créer, pour revoir en profondeur le régime fiscal de façon à réduire les iniquités, à assurer plus de cohésion dans les programmes de transferts, particulièrement ceux ayant un grand impact au niveau des familles et à reconnaître le coût induit par la présence d'enfants. Le Conseil espère qu'en annonçant l'amélioration du filet de sécurité sociale, le gouvernement ne se limitera pas à des ajustements mineurs. Il recommande aussi que celui-ci considère la mise en place de mesures universelles comme moyen de prévenir l'appauvrissement des familles.**
- 10. Que le gouvernement s'engage à agir sur toutes les dimensions de la pauvreté de manière intersectorielle en assurant aux milieux les ressources adéquates et la marge de manœuvre nécessaire. Ainsi, la mobilisation de la société civile, la prise en charge locale et les actions adaptées aux groupes et aux territoires s'en trouveront facilitées.**

CONCLUSION

Associer les partenaires, accentuer la recherche, allouer des ressources suffisantes récurrentes et surtout être attentif au message véhiculé pour ne pas créer de faux espoirs.

Le Conseil de la famille et de l'enfance souscrit à l'intention du gouvernement d'accroître les études des phénomènes reliés à l'appauvrissement. Il appuie les intentions d'allouer des ressources additionnelles dans la lutte contre la pauvreté tout en soulignant que des budgets suffisants et récurrents aux ministères et aux organismes concernés seront toujours préférables à un fonds spécial.

Il encourage les intentions gouvernementales d'associer des partenaires au suivi des initiatives gouvernementales et souhaite qu'une stratégie nationale tienne davantage compte des expertises et des actions déjà accomplies par les groupes communautaires dans le domaine.

Le Conseil croit nécessaire de rappeler au gouvernement l'importance du message véhiculé. Il ne faut surtout pas créer de faux espoirs. Il faut aussi se préoccuper d'adopter une approche et des moyens d'action qui demeureront valables même lors d'éventuels ralentissements économiques, d'où la nécessité de se doter, dès le départ, d'indicateurs de gestion valables permettant de suivre les résultats en fonction des cibles retenues.

Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance veulent assurer le gouvernement de leur solidarité dans la lutte contre les inégalités sociales. En déposant ce mémoire, la préoccupation du Conseil est de faire valoir l'importance d'aborder la lutte et la prévention de la pauvreté avec une vision d'ensemble, en ne perdant pas de vue l'importance primordiale de la famille.

Nous manifestons notre optimisme que le ministre d'État au Travail et à la Solidarité sociale et la ministre déléguée à la Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sauront tenir compte des commentaires suscités par le document *Ne laisser personne de côté!* et proposeront au gouvernement de s'attaquer aux problématiques reliées à la pauvreté avec une approche qui « chapeaute » tous les champs de responsabilités des ministères. Le Conseil de la famille et de l'enfance espère enfin que le gouvernement mette dans la lutte contre la pauvreté la même détermination qu'il a démontrée pour éliminer le déficit.

DOCUMENTS CONSULTÉS

Conseil de la famille et de l'enfance, *Une fiscalité au service de la famille*, Mémoire présenté à la Commission des finances publiques, septembre 1999, Québec, 24 p.

Forest, Paul et Deschênes, Claude-Rodrigue, *Évolution socio-économique des ménages locataires et propriétaires au Québec entre 1981 et 1996*, Société d'habitation du Québec, gouvernement du Québec, mars 2001, 78 p.

Développement des ressources humaines Canada, *Les transitions études-travail des diplômés d'enseignement post-secondaire au Canada*, paru dans Bulletin, La recherche appliquée, édition spéciale, été 2001.

Statistique Canada, Le Quotidien, *Recensement de 1996 : ménages privés, coûts d'habitation et caractéristiques socio-économiques des familles*, juin 1998.

Ministère de l'Éducation, gouvernement du Québec, *Projet de politique de l'éducation des adultes dans une perspective de formation continue*, 2001, 45 p.

Dufour, Pascale, *Sans-emploi, sous-emploi, mal-emploi et les enjeux politiques*, tiré Options politiques, juin 2001.

Ministère de la Solidarité sociale, *Rapport statistique sur les prestataires du programme d'assistance-emploi*, Québec, juin 2001.

Institut de la statistique du Québec, *Étude longitudinale du développement des enfants du Québec (ÉLDEQ 1998-2002) Les nourrissons de 5 mois, Conditions de vie, santé et développement*, collection de la santé et du bien-être, vol. 1, numéro 3, novembre 2001.

Institut de la statistique du Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, ministère de la Famille et de l'Enfance, *Les familles et les enfants au Québec, principales statistiques*, 2^e édition, Québec, février 2001.

Institut économique de Montréal, *La pauvreté n'est pas une condition permanente*, tiré Les Notes économiques, mai 2001.

Conseil national du bien-être social, *Profil de la pauvreté infantile, 1998*, été 2001, Ottawa, 71 p.

Conseil canadien de développement social, *L'incidence et la profondeur de la pauvreté chez les enfants en période de récession et de reprise économique : quelques leçons préliminaires sur les prestations pour enfants*, mémoire pour un exposé au sous-comité de la chambre des communes sur les enfants et les jeunes à risque (le 6 juin 2001), Ottawa.

Développement des ressources humaines Canada, *Comprendre les relations entre les enfants et leurs collectivités*, paru dans Bulletin, La recherche appliquée, hiver/printemps 2001, vol. 7, numéro 1.

Centraide Québec, *Une société qui se tire dans le pied*, lettre ouverte aux personnes qui ne se sentent pas concernées par la pauvreté ... et à toutes les autres, septembre 2000, Québec, 31 p.

Mayer, Francine et Morin, Christiane, *Le faible revenu après impôt au Québec : situation actuelle et tendances récentes*, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec.

COMPOSITION DU CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

NOVEMBRE 2001

MEMBRES

BOILY, Nicole
Présidente du Conseil
Québec

AMIOT, Suzanne
Vice-présidente de la
Fédération des travailleurs
et des travailleuses du Québec
Montréal

BLAIN, François
Responsable de projet en éveil à l'écrit à
la Commission scolaire Marie-Victorin
Longueuil

CARBONNEAU, Claudette
Première vice-présidente de la
Confédération des syndicats nationaux
Montréal

CHAMBERLAND, Claire
Directrice générale de l'Institut
de recherche pour le développement des
jeunes
Montréal

COUTURE, Suzanne
Conseillère municipale de Val-d'Or
Val-d'Or

DESJARDINS, Louise
Agente de développement à la
Société d'intervention urbaine Chicoutimi-
Jonquière

ESCOJIDO, Catherine
Vice-présidente du Conseil
Directrice des communications de
Montréal International
Montréal

JIMENEZ, Vania
Directrice de l'Unité de médecine familiale
et médecin au CLSC Côte-des-Neiges
Montréal

KRONSTRÖM, Catrin
Avocate à l'Assurance-vie Desjardins-
Laurentienne
Lévis

LABEAUME, Régis
Chargé de mission à la
Cité de l'optique de Québec
Saint-Laurent, Île d'Orléans

LABRECQUE, Huguette
Ex-présidente provinciale de l'Association
féminine d'éducation et d'action sociale
(AFÉAS)
Saint-Jean-Chrysostome

MONGRAIN, Suzelle
Coordonnatrice de la Maison de la famille
de Trois-Rivières
Trois-Rivières

PITRE-ROBIN, Claudette
Directrice du Regroupement des centres
de la petite enfance de la Montérégie
Saint-Lambert

PRUD'HOMME, Gilles
Directeur général d'Entraide pour hommes
Montréal

MEMBRE DÉSIGNÉE

PAGÉ, Louise
Sous-ministre adjointe au
ministère de la Famille et de l'Enfance

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LAMOUREUX, Jean-Pierre
